infos du SNEELLE

n° **212** du 10 décembre 2013

Toute l'info sur www.snuep.com



Pour en finir avec le tout CCF

COMMUNIQUÉ du 6 décembre 2013 de l'Intersyndicale EPP CGT Educ'action, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNCL FAEN, SUD Education, FIDL Nos organisations, réunies en Intersyndicale Enseignement Professionnel, ont écrit début novembre au ministre pour l'interpeller une nouvelle fois sur les multiples problèmes liés à la généralisation du CCF et sa mise en œuvre. Depuis, deux réunions ont eu lieu avec la DGESCO: les rencontres ont porté sur des mesures d'ajustements possibles pour la rentrée 2014 concernant les CCF et les PFMP.

À ce stade des discussions, il apparaît que les propositions de la DGESCO ne nous conviennent absolument pas et l'introduction de l'évaluation en cours année, proposée par le ministère, risque au contraire d'accentuer les difficultés qui ont pourtant été mises à jour avec la multiplication du CCF.

C'est pourquoi nos organisations syndicales se sont de nouveau réunies lundi 2 décembre.

Pour les organisations syndicales signataires, les diplômes de la voie professionnelle doivent retrouver leur caractère national par la remise en place d'épreuves ponctuelles terminales permettant à la fois de redonner du temps d'enseignement aux élèves et d'améliorer les conditions de travail des enseignant-es. Dans ce cadre, elles interpellent de nouveau le ministre, qui ne semble pas mesurer l'urgence de la situation et lui demande une nouvelle fois d'organiser une consultation de l'ensemble de la profession et des usagers, qui sont les lycéens, afin qu'un diagnostic précis et partagé puisse être posé et que les acteurs de terrain, premiers concernés, puissent être associés aux évolutions futures.

L'intersyndicale de l'Enseignement professionnel appelle d'ores et déjà l'ensemble des élèves et des enseignant-es de lycées professionnels à se réunir localement (en heures d'information syndicales, en réunions, en demandant de temps banalisé au chef d'établissement, en saisissant le conseil pédagogique...) afin de faire des propositions d'amélioration et d'en finir avec ces "usines à gaz" qui désorganisent leur établissement et détériorent les conditions de travail de tous.

L'intersyndicale de l'Enseignement professionnel appelle l'ensemble des enseignant-es à signer et à faire signer massivement la pétition pour en finir avec le "tout CCF" en revenant à un maximum d'épreuves ponctuelles terminales. Nos organisations syndicales ont déjà pris rendez-vous début janvier pour envisager ensemble la construction d'une journée de mobilisation nationale pour qu'enfin le ministre prenne en compte les revendications de l'ensemble des personnels.

Sommaire
Lettre au Ministre de l'EPP P 2
CCF : APPEL de l'EPP
aux personnel P3

Lu au BO n°44

PÉTITION	
Le « Tout CCF »	
c'est toujours NON!	P
Réforme de la fiscalité	P s

Contribution individuelle	
sur la formation	6
▶ Lu au BO n°45 P	6
Communiqué de l'intersyndicale nationale EPPP	7



Lettre au Ministre, le 6 décembre 2013

Intersyndicale EPP: CGT Educ'action, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNCL FAEN, SUD Education, FIDL Monsieur le Ministre,

Le 8 novembre, l'intersyndicale de l'Enseignement professionnel vous a sollicité pour la nécessaire remise à plat des modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle.

Même si nos organisations syndicales se félicitent qu'enfin des discussions aient lieu, les deux réunions auxquelles elles ont participé n'ont pas permis de trouver un consensus sur les mesures à apporter pour "simplifier les CCF", ce qui est votre objectif. Elles ont néanmoins permis de montrer que l'ensemble des organisations rejettent les propositions initiales faites par la DGESCO notamment celle d'introduire de l'évaluation en cours d'année en lieu et place d'une partie du CCF. Nous pensons que la réintroduction d'épreuves ponctuelles terminales reste une piste pertinente qui permettrait à la fois de garantir la qualité des diplômes, de redonner du temps d'enseignement aux élèves et qui donnerait un signal positif aux enseignantes en terme d'amélioration des conditions de travail. Cette solution aurait aussi l'avantage d'être facile à mettre en œuvre et donc de répondre rapidement aux difficultés dues à la généralisation des CCF.

Persuadée que la réflexion autour de la question de la simplification du CCF doit être menée avec l'ensemble des acteurs de terrains, l'intersyndicale de l'Enseignement professionnel, réunie une nouvelle fois le lundi 2 décembre, vous demande d'organiser dans les établissements une consultation de l'ensemble de la profession sur les difficultés qu'implique la généralisation des CCF. Celles-ci portent aussi bien sur les conditions de travail des enseignant-es que sur les difficultés d'apprentissage des élèves. Il nous semble important que tous puissent faire des propositions d'amélioration pour en finir avec ces « usines à gaz » qui désorganisent les établissements.

Nous vous rappelons que nos organisations sont très attachées au maintien du caractère national des diplômes délivrés aux élèves de la voie professionnelle et aussi qu'il serait impératif d'accompagner les enseignant-es dans le cas où les changements envisagés modifieraient encore leurs pratiques professionnelles en mettant en place les formations nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation.

Nous restons à votre disposition, pour vous exprimer les fondements de nos requêtes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



APPEL AUX PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel Public réunie le 2 décembre 2013, CGT Education, SNCL FAEN, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNUEP-FSU, SUD éducation, ainsi que la FIDL, appelle les personnels de la voie professionnelle à débattre et à construire leurs revendications sur le thème de l'évaluation des élèves.

Nos organisations syndicales rappellent leur opposition au Contrôle en Cours de Formation (CCF). Elles demandent dans l'immédiat au Ministre de renoncer au tout CCF et le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles terminales.

Elles agissent dès maintenant avec :

- > une lettre au Ministre de l'Éducation nationale demandant à être reçues sur ce sujet et lui demandant de permettre l'organisation d'une demi-journée banalisée dans les établissements pour une réflexion sur l'évaluation
- > un communiqué de presse commun
- une pétition auprès des personnels pour demander l'abandon du tout CCF et le retour de tout ou partie à l'examen ponctuel terminal.

Elles rappellent leur opposition au remplacement du CCF par une évaluation en cours d'année qui ne serait de fait qu'un CCF relooké sans rémunération associée, pour les personnels. Cette « simplification » du CCF n'améliorerait en rien les conditions de travail des personnels, ouvrirait la porte à un enseignement modulaire. Elle accentuerait le caractère local de l'évaluation, entraînant la rupture de l'égalité des chances sur le territoire national et favorisant la régionalisation des diplômes.

Nos organisations réaffirment leur exigence du maintien du caractère national des diplômes.

Elles appellent les personnels de la voie professionnelle à se mobiliser notamment en se réunissant dans les établissements (Heure mensuelle d'information syndicale HIMS, demande de demi-journée banalisée dans leur établissement, ...) pour débattre de ces questions, elles les appellent aussi à multiplier leurs interventions à tous les niveaux (Courriers au Recteur, aux élus, Vœux ou Motions au Conseil d'Administration des établissements, ...);

Elles appellent les collègues à signer et à faire signer massivement la pétition

« Le Tout CCF c'est toujours NON!»

Et à la faire remonter via leurs organisations syndicales.

L'intersyndicale fera le point en janvier pour envisager une poursuite des actions si le Ministre n'entend toujours pas les revendications portées par nos organisations.

Appel de l'intersyndicale EPP

CGT Educ'action, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNCL FAEN, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, FIDL

5 décembre 2013

Lu au BO n°44 du 28/11/2013

Mention complémentaire « Graveur sur pierre » : abrogation

arrêté du 22-10-2013 J.O. du 5-11-2013

Orientation et examens

Calendrier 2014 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des brevets de technicien note de service n° 2013-185 du 26-11-2013

Lu au BO n°44 du 28/11/2013

Vie scolaire

Prévention et traitement de la cyberviolence entre élèves circulaire n° 2013-187 du 26-11-2013

Brevet des métiers d'art

Règlement d'examen de la spécialité « technicien en facture instrumentale » : modification arrêté du 22-10-2013



la pétition pourra être signée en ligne

dès le 16 décembre

PÉTITION

Le « Tout CCF » c'est toujours NON!

Deux ans après sa généralisation, le CCF, mode de certification des diplômes de la voie professionnelle continue de générer stress et mécontentement

Le Contrôle en Cours de Formation (CCF), mode de certification des diplômes, généralisé avec la réforme de la voie professionnelle, a largement aggravé les conditions de travail des enseignants et celles des études des élèves de l'enseignement professionnel. Aujourd'hui, la désorganisation de la scolarité des élèves et celle des établissements est patente. Ces « usines à gaz » ainsi qu'en parle le ministère lui-même, n'en finissent pas de produire des effets négatifs.

Cette situation alarmante a conduit l'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel Public à solliciter à plusieurs reprises une audience au ministère.

Il aura fallu attendre ce mois de novembre pour qu'enfin le ministère organise la concertation avec les Organisations syndicales et fasse des propositions sur les CCF, entre autres, pour dit-il, en simplifier l'organisation qu'il estime lui-même problématique et chronophage.

Pour remédier rapidement à la situation, il a proposé de remplacer une partie des CCF par des évaluations en cours d'année. Ces dispositions, qui ne répondent pas à nos revendications, n'améliorent en rien le mode de certification des élèves, remettent en cause l'indemnité CCF versée aux enseignants, posent de nouveaux problèmes et risquent de renforcer les dérives de l'actuel CCF.

Aucune amélioration donc ni pour les enseignants, ni pour les élèves!

Il est urgent aujourd'hui de peser dans la discussion et de faire entendre nos propositions.

Nos organisations appellent les enseignants à signer cette pétition. Elles s'opposent au « tout CCF » et demandent le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles:

- > pour redonner un véritable caractère national aux diplômes
- pour rétablir l'anonymat et l'équité de traitement de chaque candidat, sur l'ensemble du territoire, à l'image de ce qui se pratique dans les voies générale et technologique
- pour redonner toute leur valeur à ces diplômes et à l'enseignement professionnel sous statut scolaire
- pour permettre aux enseignants de retrouver un peu de sérénité, du temps pour enseigner et préparer les élèves aux examens dans de meilleures conditions.



RÉFORME DE LA FISCALITÉ : CHICHE! >

Le premier ministre ouvre des discussions pour une réforme fiscale.

La FSU, qui demande depuis longtemps un débat sur la fiscalité, s'en félicite. Elle y portera la nécessité de bâtir cette réforme en vue d'une toute autre redistribution des richesses qui soit favorable au travail.

Car le sujet posé est bien celui de la justice sociale.

Le ras le bol contre l'impôt qui s'exprime aujourd'hui est largement alimenté, instrumentalisé et dévoyé par ceux qui préfèrent voir payer les ménages que les entreprises ou mettre à contribution la finance.

Si quelques mesures fiscales ont d'ores et déjà été prises par le gouvernement, certaines ne vont pas dans le bon sens en aggravant les inégalités. C'est pourquoi la FSU demandera lors de ces rencontres, un état de la situation et une évaluation des mesures engagées: quid du retour sur le crédit impôt recherche? Du retour du crédit impôt compétitivité emploi? Elle indique par ailleurs son opposition à l'augmentation des taux de la TVA qui pèsent sur les ménages.

La FSU estime qu'il est urgent de réconcilier les citoyens avec l'impôt en le réhabi-

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE >

suivre les directives européennes en termes d'enseignement et de formation professionnelle ne veut pas dire arriver aux objectifs en trompant l'apprenant (faciliter l'obtention des diplômes par exemple) mais assurer un enseignement et des formations de qualité permettant une réelle adaptation au milieu économique et non une mise à disposition.

Dans un premier temps l'enseignement pro ne devrait plus être considéré comme la roue de secours du système éducatif français, le dernier recours pour sauver les décrocheurs mais bien comme l'outil qui va permettre à notre pays de retrouver sa productivité. litant comme outil de redistribution des richesses et de financement des services publics.

Une réforme fiscale doit permettre de rendre l'impôt plus lisible, plus juste et plus progressif. Les mesures prises à terme devront faire aussi la preuve de l'utilité de ces impôts. Et, pour faire face aux besoins, permettre à l'État et aux collectivités territoriales d'améliorer la situation des citoyens et de développer les services publics nécessaires sur l'ensemble du territoire, il faut sortir de la stigmatisation de la dépense publique et poser la question.

Celle-ci appelle notamment l'amélioration du pouvoir d'achat.

La FSU sera aussi particulièrement vigilante aux dispositions du projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale. Et elle attend du gouvernement un engagement résolu contre les paradis fiscaux.

Parallèlement à cette réforme, il est urgent d'engager une politique de relance économique audacieuse, permettant de préserver le tissu industriel et créer des emplois, tout en assurant la transition écologique.

Fiscalité, emploi, pouvoir d'achat, protection sociale...autant de sujets majeurs pour tous les citoyens. La FSU, avec les personnels, entend bien faire entendre leurs exigences et obtenir les changements indispensables.

Ne plus rejoindre l'enseignement professionnel par dépit et avec un sentiment d'infériorité et de rejet du système éducatif dit classique ou voix normale, classique, de ceux qui « peuvent suivre ».

Ce discours est encore trop souvent tenu au sein même des directions de l'Éducation nationale (EN).

Notre ministre a demandé ces changements lors de son intervention à la présentation du CNEE, mais en continuant à demander en sous-main de favoriser l'orientation de tous nos élèves vers les secondes dites générales et classiques. Ce qui bien entendu est totalement réaliser par sa hiérarchie descendante pour ne pas risquer de faire ombre à une évolution de carrière surtout basée sur l'obéissance aveugle

Communiqué FSU Les Lilas le 26 novembre 2013.

Contribution individuelle Thierry Girou



>>> quelle que soit l'orientation des directives.

L'ÉDUCATION COÛTE

PEUT ÊTRE CHER,

LE JOUR OÙ SON COÛT

NE SERA PLUS GÊNANT,

ELLE N'EXISTERA PLUS,

NOS POSSIBILITÉS

D'ÉVOLUTION

PERSONNELLE AUSSI

Lors de la mise en place du CNEE notre ministre a dirigé l'orientation du travail de cette nouvelle commission vers l'augmentation forte de l'apprentissage dans l'EN.

La voie de l'apprentissage ne doit pas être une orientation systématique

voulue par des systèmes politiques mais une solution adaptée à une personne en fonction de sa maturité et de ses possibilités à pouvoir se développer en alternance dans un milieu économique de plus en plus en difficulté. Milieu économique qui de surcroît est de plus en plus réfractaire à l'envoi de jeunes désorientés et n'ayant pas l'âge voulu pour évoluer sans contrainte dans le monde du travail.

Cette volonté du maximum vers l'apprentissage n'est donc pas réaliste et souhaitable sur les niveaux IV. Il serait souhaitable par contre de favoriser des enseignements et une préformation à l'apprentissage sur ces niveaux.

Quelques solutions peut-être

➤ Diminuer les périodes de PFMP de 22 à 18 en gardant ce différentiel pour former en établissement nos jeunes à des habilitations professionnelles (pour le bâtiment CASES, R408, habilitation électrique, habilitation à la manipulation des fluides.....etc.) en partenariat avec des organismes professionnels certificateurs et formateurs (apave, INRS, syndicats professionnels....). En utilisant aussi ce différentiel pour des rencontres professionnelles d'infor-

mation et de formation en collaboration avec des constructeurs, des fournisseurs, des acteurs du monde économique.

Actions qui rejoignent les orientations affichées lors du CNEE, et dans la volonté des directives européennes.

➤ Diminuer aussi le pouvoir des directions qui sous couvert d'autonomie des établissements cherchent plutôt à développer l'enseignement dit général et classique et n'ont généralement aucune connaissance du fonctionnement du monde professionnel puisqu'elles ne sont jamais sorties de l'EN.

Voilà, c'est un petit commentaire dans ces temps où il semblerait que le devenir de l'Enseignement Public Professionnel soit mis à mal encore une fois.

Je suis enseignant, après avoir reçu un enseignement professionnel (BEP, BAC, BTS), après avoir travaillé dans le monde économique (12 ans) puis dans la formation professionnelle adulte (5 ans). J'aimerais que cela soit toujours possible dans quelques temps. Il n'y a rien de nouveau à vouloir créer des interactions entre ces différents secteurs, il s'agit juste de ne pas vouloir systématiquement répondre au désir politique et financier.

L'éducation coûte peut être cher, le jour où son coût ne sera plus gênant, elle n'existera plus, nos possibilités d'évolution personnelle aussi.

Lu au BO n°45 du 5/12/2013

- Brevet des métiers d'art
 - « Gravure sur pierre » : création et modalités de délivrance arrêté du 6-11-2013 - J.O. du 22-11-2013
- Brevet des métiers d'art

« Ébéniste » : règlement d'examen : modification arrêté du 6-11-2013 - J.O. du 22-11-2013

Lu au BO n°45 du 5/12/2013

 Certifications en allemand, anglais et espagnol

Calendrier des épreuves orales et écrites session 2014 note de service n° 2013-183 du 22-11-2013



u début du mois de novembre, l'intersyndicale de l'enseignement professionnel (CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNETAA-FO, SUD Education, SNALC-FGAC, FAEN) s'est adressée au ministre de l'Education, Vincent Peillon, sur la question du mode de certification des diplômes de la voie professionnelle, CAP, BEP et Baccalauréat professionnel. Ceux-ci sont, aujourd'hui, principalement délivrés par un contrôle en cours de formation (CCF) dont la généralisation a provoqué une grande désorganisation de la scolarité des élèves, une aggravation des conditions de travail des personnels et présente une menace sur la valeur nationale des diplômes.

Deux réunions, les 15 et 22 novembre, viennent de se tenir au ministère sur l'organisation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et sur les CCF.

Sur ce premier point, les propositions du ministère iraient dans le sens d'une réduction de 4 à 6 semaines (22 semaines actuellement). La décision sera prise après une troisième réunion où seront également présents certains représentants patronaux de branches professionnelles. Cela reste à confirmer après arbitrage du ministre. **Pour les CCF, aucune piste n'a été clairement dégagée après ces deux premières réunions**. Les premières propositions, qu'avaient pu émettre la DGESCO, ou le cabinet du ministre, ne satisfont absolument pas les organisations syndicales.

Elles ne répondent ni aux préoccupations d'égalité de traitement des candidat-es lors de l'examen certificatif, ni au caractère national des certifications et certaines de ces dispositions risquent de peser encore davantage sur les conditions de travail des personnels.

L'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel a donc décidé de se réunir à nouveau, le lundi 2 décembre, pour envisager la suite de l'action qu'elle a engagée de façon à peser sur les discussions en cours.

À l'évidence, l'intervention des personnels de la voie professionnelle sera nécessaire. L'évolution du mode de certification des CAP, BEP et Bac Pro, doit se faire notamment par **l'abandon impératif du "tout CCF"**, par la réaffirmation dans les faits du caractère national des diplômes.

L'enjeu est celui du maintien d'une véritable reconnaissance des niveaux V et IV de qualification professionnelle obtenus par les jeunes au sein de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

COMMUNIQUÉ
du 23/11/2013
de l'intersyndicale
nationale de l'Enseignement
Professionnel
CGT Educ'action, SNUEP-FSU,
SNEP-FSU, SNETAA-FO,
SUD Education, SNALC-FGAC,
FIDL

Lu au BO n°45 du 5/12/2013

 Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique Session annuelle des examens 2014 note de service n° 2013-184 du 25-11-2013

